

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 24 MAI 1887.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi approuvant divers contrats relatifs à des biens domaniaux.

(Voir les n^{os} 114, 145 et 161, session de 1886-1887, de la Chambre des Représentants, et 62, même session, du Sénat.)

Présents : MM. TÛRCELIN, Président; le Baron BETHUNE, HARDENPONT,
LEIRENS, WILLEMS et VAN PUT, Rapporteur.

MESSIEURS.

Le Projet de Loi comporte approbation de divers contrats relatifs à des biens domaniaux, savoir :

ARTICLE PREMIER.

1^o Cession gratuite à la ville de Huy de divers objets mobiliers provenant d'écoles normales supprimées.

2^o Cession à la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux d'environ un hectare de biens domaniaux à Charleroi, à raison de 20,000 francs l'hectare avec droit d'option pour l'acquisition d'environ 24 ares, à raison de 200,000 fr. l'hectare.

ART. 2.

1^o Location à la ville de Charleroi d'un terrain destiné à la construction d'un Entrepôt. Cette location, pour un terme de trente-six années, se justifie pleinement par la destination même des constructions projetées.

2^o Contrat conclu avec la ville d'Anvers réglant l'affectation des emplacements du canal des Brasseurs et du canal Saint-Pierre, aujourd'hui comblés. Cette convention assure, d'une part, à la ville d'Anvers l'embellissement d'une partie du quartier maritime et y facilitera la circulation; elle permet, d'autre part, à l'État la construction d'un nouvel hôtel destiné à l'administration des douanes et autres services.

3^o Cession à la ville de Verviers de 6,227^m93 de terrains domaniaux, destinés à la construction d'un théâtre et à la création d'un nouveau quartier dans la partie de la commune dite Chic-Chac.

4° Echange de terrains à Nieuport avec M. B. Crombez et travaux à effectuer à concurrence de 14,000 francs environ.

5° Echange conclu avec M. Devuyst et la ville de Gand de terrains situés en cette ville.

Les explications détaillées présentées dans l'exposé des motifs nous dispensent d'entrer dans de plus amples développements.

La Chambre des Représentants, dans sa séance du 18 mai, a adopté le Projet de Loi sans débat et à l'unanimité des 86 votants.

Votre Commission des Finances, à l'unanimité de ses membres présents, vous propose, Messieurs, d'émettre également un vote favorable.

Le Rapporteur,
E. VAN PUT.

Le Président,
TERCELIN-MONJOT.